UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Annexe 2

Année Universitaire 202_ / 202_

Composante : .....

FICHE PREVISIONNELLE en VUE du RECRUTEMENT de VACATAIRE ENSEIGNANT

SERVICE PREVISIONNEL

Le Directeur de la Composante, certifie que :

Monsieur, Madame, *(rayer la mention inutile)* .....

assurera ..... heures d'enseignement réparties de la façon suivante (seules les heures effectuées seront rémunérées) :

DISCIPLINE	FILIERE ET ANNEE D'ENSEIGNEMENT	CM*	TD*	TP*
	Total : .			
* 1 heure CM = 1,5 h TD * 1 heure TD = 1,5 h TP	**TOTAL heures en éq. TD : ……**			

Date 1ère Intervention : .....

Dernière intervention prévue le : .....

Autre(s) composante(s) d'intervention : .....

Le vacataire enseignant certifie avoir pris connaissance des dispositions du décret n°87-889 du 29 octobre 1987 modifié et notamment l'alinéa 3 de l'article 5 du décret du 29/10/1987 : « les personnels régis par le présent décret sont soumis aux diverses obligations qu'implique leur activité d'enseignement et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens relevant de leur enseignement. L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération supplémentaire ni à une réduction des obligations de service fixées lors de leur engagement ».

Le Vacataire enseignant,

Date ..... ,

Signature

Les soussignés certifient l'exactitude des déclarations ci-dessus.

Le Responsable de Département ou filière,	Le Responsable Administratif,	Le Directeur de Composante,
Date ..... , Signature	Date ..... Signature	Date..... Signature

Les heures complémentaires sont payées en Décembre, Février, Mars, Avril, Mai, Juillet et Novembre.
Le taux brut actuel de l'heure TD est de 41,41 euros.